

PROCES VERBAL N°12 DE LA COMMISSION JEUNES DES COMPETITIONS

Réunion du :	Jeudi 20 Octobre 2022
À :	14h00 - DGL
Présidence :	MR Bernard BARLAGUET
Présents :	MRS Patrick AURILLON–Jean-Pierre RIEU- Emile HOURS. Denis LASOUTE- Stéphane BROC
Excusés :	MR Jean Marie TASTEVIN

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur publication dans le respect des dispositions de l'article 190 des règlements généraux de la F.F.F.

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte officielle du Club (N°affiliation@occitanie.fr. Seuls les courriels avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le district.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (Cf Article 17.1 .du règlement intérieur du District).

APPROBATION DES PROCES VERBAUX

La commission approuve le procès-verbal N°11 de la réunion 13.10.2022.

COUPE OCCITANIE

- **U16/U17 :**

ROUSSON/ST CHRISTOL du samedi 22.10.2022 **se jouera au complexe ST CHRISTOL à 15H00 (accord des deux clubs)**
Les frais de l'arbitre sont à la charge de ROUSSON.

Les 8^{ème} de finale COUPE GARD LOZERE se joueront les 7 et 8 JANVIER 2023.

REPROGRAMMATION DES RENCONTRES

- **U14/U15 DE2 POULE B :**

BEUCAIRE STADE 30/N. CHEMIN BAS du 25.09.2022 **se jouera le dimanche 23.10.2022 à 10H00 sur les installations de BEUCAIRE (LAMOUREUX).**

RETOUR COMMISSION (HOMOLOGATIONS)

1/ CSR

- **U16/U17 D2 POULE A :**

VEZENOBRES CRUVIERS LASCOURS/ESPERANCE SPORTIVE DU 08.10.2022
Match perdu par pénalité à ESPERANCE SPORTIVE

- **U14/U15 D1 POULE B :**



VEZENOBRES CRUVIERS LASCOURS/AS ST PRIVAT MONS du 09.10.2022
Match perdu par pénalité à VEZENOBRES CRUVIERS LASCOURS

- **U14/U15 D2 POULE B :**

ST PAULET DE CAISSON/N. CHEMIN BAS du 09.10.2022
Match perdu par forfait à N. CHEMIN BAS

FC VAUVERT/OC REDESSAN

La commission CSR dit la réserve non fondée par OC REDESSAN

- **U14/U15 D3 POULE A :**

FOOT TERRE DE CAMARGUE/ES SUMENE du 08.10.2022
Match perdu par forfait à ES SUMENE

MODIFICATIONS DES RENCONTRES

- **U18/U19 POULE UNIQUE**

AIGUES MORTES FTC/SO AIMARGUES du 16.10.2022 **se jouera le samedi 22.10.2022 à 14H00 sur les installations d'AIGUES MORTES (accord des deux clubs)**

- **U16/U17 D2 POULE A**

N. ESPERANCE SPORTIVE 1/ST CHRISTOL LES ALES 2 du 16.10.2022 **se jouera le dimanche 06.11.2022 à 10H00 sur les installations de NIMES (accord des deux clubs).**

US LA REGORDANE /N. CASTANET du 26.10.2022 à 17H00 **se jouera sur les installations de SAINT BAUZELY. (accord des deux clubs)**

LE VIGAN FC/ALES RAIA FC du 23.10.2022 **se jouera le samedi 22.10.2022 à 16H00 sur les installations du VIGAN (accord des deux clubs)**

- **U16/U17 D2 POULE B**

AS SAINT CHRISTOL LES ALES/AC PISSEVIN VALDEGOUR du 15.10.2022 **se jouera le samedi 29.10.2022 à 17H00 sur les installations de SAINT CHRISTOL LES ALES**

- **U16/U17 D2 POULE B**

US BOUILLARGUES/FC BAGNOLS PONT 2 du 15.10.2022 **se jouera le samedi 29.10.2022 à 16H30 sur les installations de BOUILLARGUES (accord des deux clubs)**

US BOUILLARGUES/ES PAYS D UZES 2 du 13.11.2022 **se jouera le samedi 12.11.2022 à 16H00 sur les installations de BOUILLARGUES. (accord des deux clubs)**

US BOUILLARGUES/NIMES GAZELEC du 20.11.2022 **se jouera le samedi 19.11.2022 à 16H00 sur les installations de BOUILLARGUES (accord des deux clubs)**

- **U16/U17 D2 POULE C**

ENT UCHAUD BERNIS/AS BEAUVOISIN du 15.10.2022 **se jouera le 29.10.2022 à 16H00.**

RC SAUVETERRE/AEC SAINT GILLES du 23.10.2022 **se jouera le 22.10.2022 à 15H00 sur les installations de SAUVETERRE. (accord des deux clubs)**



AS CAISSARGUES/ES THEZIERS du 30.10.2022 se jouera sur les installations de THEZIERS – rencontre inversée (accord des deux clubs)

- **U14/U15 D1 POULE A**

ST BEAUCAIRE/ENT CHUSCLAN LAUDUN CAVILLARGUES du 16.10.2022 se jouera le samedi 22.10.2022 à 15H00 sur les installations de BEAUCAIRE (accord des deux clubs).

AS CAISSARGUES/FC CANABIER du 19.10.2022 aura lieu sur les installations de ST VICTOR LA COSTE à 17H30 : rencontre inversée (accord des deux clubs)

- **U14/U15 D2 POULE A**

AS CAISSARGUES/N. SOLEIL LEVANT du 30.10.2022 se jouera sur les installations de MROUVIERE 1 à 10H00 – rencontre inversée (accord des deux clubs).

- **U14/U15 D3 POULE B**

RC SAUVETERRE/AS VERS du 16.10.2022 se jouera le samedi 06.11.2022 à 10H00 sur les installations de SAUVETERRE (accord des deux clubs).

OC BELLEGARDE/US PUJAUT du 30.10.2022 se jouera sur les installations de PUJAUT : rencontre inversée (accord des deux clubs)

- **U14 TERRITOIRE GARD/HERAULT**

N.CHEMIN BAS 11/RC GENERAC 11 du 04.12.2022 se jouera le samedi 03.12.2022 à 15H00 sur les installations de NIMES (accord des deux clubs)

RC GENERAC 11/ST HILAIRE LA JASSE 11 du 30.10.2022 se jouera le dimanche 06.11.2022 à 10H00 sur les installations de GENERAC (accord des deux clubs)

INFORMATIONS CLUBS

AS CAISSARGUES

La Commission,

Pris connaissance de l'Arrêté municipal de la Mairie de Caissargues interdisant la pratique du foot à 11 sur le terrain Philippe Lamour 1 et notamment l'usage des buts de foot à 11,

Considérant que :

- l'Arrêté municipal, transmis le 23.09.2022 au District Gard-Lozère, couvre la période du 23.09.2022 et jusqu'à nouvel ordre,
- le calendrier ne peut être modifié que de manière exceptionnelle et ponctuelle,
- la longue période d'inutilisation de ce terrain va créer un problème récurrent et non exceptionnel sur le calendrier des championnats,
- cela touche les calendriers des équipes foot à 11 de AS Caissargues de manière récurrente sur la période.
- Pour le bon déroulement des championnats dans lesquels les équipes de l'AS CAISSARGUES (foot à 11) sont engagées, la commission fait et a fait son maximum pour palier à cette difficulté et limiter l'impact de cet Arrêté Municipal,

Considérant qu'à ce jour et au vu de l'avancement des championnats, nous nous trouvons dans une situation où l'équité sportive des championnats peut ne plus être respectée,

Considérant que la commission est garante de cette équité et se doit de suivre le calendrier édité en début de saison pour cela,



Par ces motifs,

Demande expressément au Club de AS CAISSARGUES et à la Ville de Caissargues :

- **De déterminer et communiquer au plus vite un terrain de repli pour y disputer les matchs de foot à 11,**
- **De communiquer une date d'autorisation à la pratique du Foot à 11 de son terrain Ph. Lamour 1**

Informe le Club de AS Caissargues et la ville de Caissargues, que sans solution pérenne dans les prochains jours, des décisions devront être prises et pourraient mener jusqu'à des forfaits de leurs équipes foot à 11.

COMPETITIONS U18/U19



ARTICLE LFO : participation de joueurs dans une équipe inférieure.

Les joueurs licenciés U20 sont autorisés aux championnats de la catégorie d'âge U19, **mais UNIQUEMENT dans les divisions de District et dans la limite de 3 joueurs inscrits sur la feuille de match.**

Dans ce cas, ils ne seront pas considérés comme participant dans une équipe inférieure au sens de l'article 167 des RG de la FFF.

ANALYSE FMI

Compte tenu des problèmes informatiques occasionnés le weekend du 1 et 2 Octobre 2022, la Commission de gestion des compétitions ne mettra pas d'amende pour la non utilisation de la FMI sur les rencontres. Toutefois comme nous le rappelons chaque semaine, vous devez faire le nécessaire pour que les résultats nous soient communiqués au plus vite, ainsi que la feuille de match papier (s'il y a lieu) et les explications concernant les problèmes rencontrés.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

**Le Président
Bernard BARLAGUET**

**Le Secrétaire de séance
Jean-Pierre RIEU**

